



EYZAHUT
en Drôme provençale

ARRÊTÉ N° 2025-03

ARRETE MUNICIPAL PORTANT AUTORISATION DE CIRCULATION – GIAMMATTEO RESEAUX (Groupe Cheval)

La Maire de la Commune de EYZAHUT

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6-1 ;

VU le code de la route et notamment les articles R. 110-1, R. 110-2, R. 411-5, R. 411-8, R. 411-25 à R. 411-28 et R. 412-26 à R. 412-28 ;

VU le code de la voirie routière et notamment les articles L.113-1 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – livre I – 4e partie – signalisation de prescription absolue – approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 et modifiée le 6 novembre 1992 ;

Vu la demande de l'entreprise GIAMMATTEO RESEAUX (Groupe Cheval) sise ZI du Lac – Avenue Marc Seguin 07000 PRIVAS (Drôme) en date du 12.03.2025 souhaitant intervenir sur la Vieille Route, afin d'effectuer des travaux de terrassement pour la réalisation d'un branchement électrique ;

Considérant que par mesure de sécurité, il y a lieu d'interdire le stationnement et de règlementer la circulation des véhicules au droit des chantiers.

ARRETE :

Article 1 : L'entreprise **GIAMMATTEO RESEAUX (Groupe Cheval)** est autorisée à procéder aux travaux de terrassement pour le compte de Monsieur VIALLE Jean-François – Vieille Route. Le stationnement pourra être interdit et la circulation de tous véhicules dans les zones délimitées par l'entreprise pourra être adaptée à partir du **28.03.2025 au 26.04.2025**. L'entreprise devra laisser l'accès aux riverains de la Vieille Route et du Chemin DUPI.

Article 2 : Les travaux devront être exécutés par une main d'œuvre spécialisée dans les règles de l'art.

Article 3 : Toute modification éventuelle de réseaux, gargouilles, poteaux électriques, bouches d'égout, etc. sont à la charge du permissionnaire.

Article 4 : Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

Article 5 : Le permissionnaire précisera à Madame la Maire, suffisamment à l'avance, la date à laquelle débiteront les travaux de façon à ce qu'il puisse en suivre l'exécution ou vérifier l'implantation des ouvrages.

Article 6 : Aussitôt après l'achèvement des travaux, le permissionnaire sera tenu d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravois, immondices et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances. La durée des travaux, y compris les éventuelles remises en état, ne devra pas excéder le 26.04.2025.

Article 7 : La présente autorisation n'est valable que pour une utilisation dans les trois mois à partir de la date du présent arrêté. Elle sera périmée de plein droit s'il n'en a pas été fait usage avant l'expiration de ce délai. Elle est en outre accordée à titre précaire et pourra être modifiée ou révoquée en tout ou partie, soit en cas d'inexécution des conditions d'autorisation, soit dans les cas où l'administration le jugerait utile pour les besoins de la voirie ou dans un but quelconque d'intérêt public. Le permissionnaire devrait alors, et sur la notification d'un arrêté de mise en demeure, se conformer aux mesures qui lui seraient prescrites, sans pouvoir prétendre à aucune indemnité.

Article 8 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 9 : Madame la secrétaire de mairie, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 10 :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- L'entreprise GIAMMATTEO RESEAUX (Groupe Cheval)

Le 18.03.2025
La Maire
Fabienne SIMIAN





Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

802996115



Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : **DOUZON** Prénom : **Elisa**
Dénomination : **GIAMMATTEO RESEAUX** Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **ZI du lac - Avenue Marc Seguin**
Code postal **07000** Localité : **PRIVAS** Pays : **France**
Téléphone **0475646542** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : **e.douzon@groupecheval.fr**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **Chemin Dupi**
Code postal **26160** Localité : **EYZAHUT**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : **Terrassement pour réalisation d'un branchement**
Passage de véhicules maintenu
N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁰⁾ :
Date prévue de début des travaux : **28 03 2025** Durée des travaux (en jours calendaires) : **30**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **30** Date de début de réglementation **28 03 2025**
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue **3**
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

⁽⁰⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers
poids lourds

Stationner

véhicules légers
poids lourds

Dépasser

véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....
.....
.....

Autres prescriptions :

.....
.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité
Nom : Prénom :
Dénomination : Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

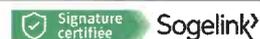
Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêt est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : PRIVAS Le : 1 2 0 3 2 0 2 5
Nom : DOUZON Prénom : Elisa Qualité :





Système géodésique : WGS 84
 EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:
outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>5.00946871,44.5673041 5.00947408,44.56725059 5.00975798,44.56726791
5.00963099,44.56731556 5.00954405,44.56730459 5.00946871,44.5673041</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:
Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

(44.567304 5.009469);(44.567251 5.009474);(44.567268 5.009758);(44.567316 5.009631);(44.567305 5.009544);(44.567304 5.009469);